Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°18 Décembre 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr



Plan Loup : excès de zèle à l'ONCFS.

Après le « flingage » de la Louve d'Ambel (Vercors) au mois d'octobre, suivi d'un nouvel abattage de loup en Isère en novembre, et à quelques jours de la date butoir de l'arrêté du 13 août, les services de l'ONCFS des Alpes-Maritimes mettent les bouchées doubles. Alors que l'arrêté de MM Lepeltier et Gaymard et les propos « rassurants » du ministre de l'écologie stipulaient que les tirs seraient strictement encadrés et ne se pratiqueraient que *« sur des territoires où soit les dommages restent importants malgré l'ensemble des mesures mises en place, soit la mise en place des moyens de protection efficaces contraint fortement les conditions d'exploitation au point de remettre en cause le fonctionnement des systèmes pastoraux les plus adaptés »,* les gardes de l'Office n'ont pas hésité à sortir des limites de l'arrêté, et de remettre au goût du jour le vieux système de la chèvre pour la chasse au tigre ! Ils ont tout bonnement appâté le loup avec des brebis achetées à cet effet quelques jours auparavant, et installées autour de leur poste de tir situé en zone périphérique du Parc National du Mercantour (Beuil, Alpes-Maritimes)! Tout bonnement une méthode de braconnier. Ce qui est un comble pour un établissement public chargé de la police de la chasse !

Il est à noter qu'à cette époque de l'année, il n'y a plus aucun troupeau sur les alpages. On est donc bien loin de ce qui avait été annoncé par les ministres, car à cette époque les loups ne sont absolument plus une menace pour le pastoralisme. Ces « tartarins » de l'Office étaient en planque dans une grange autour de laquelle les brebis avaient été préalablement disposées, c'est là que des bénévoles de France Nature Environnement, accompagnés d'une équipe de journalistes de France 3 les ont trouvés le vendredi 17 décembre. Nous pouvons saluer le travail fait par la mission loup de FNE qui a eu vent de l'affaire, a remonté la « filière » et a alerté la chaîne de télévision régionale.

Cet excès de zèle, tout à fait déplorable, s'est déroulé dans le département même du tout nouveau président de l'ONCFS, M Baudin, également président de la fédération des chasseurs des Alpes maritimes ! Il n'a pu être réalisé sans l'aval (l'ordre ?) du préfet du département. Sans que les services du ministère de l'écologie n'en soient informés ? Cela paraît difficile à croire. Pourtant ces méthodes peu ortodoxes, sont en complète opposition avec les propos de M. Lepeltier qui avait déclaré que ces abattages ne concerneraient « que » les zones où il y avait des attaques sur troupeaux. Dans le cas présent, pour qu'il y ait des moutons sur le site, déserté depuis plusieurs semaines par les troupeaux, il a fallu que l'ONCFS les y installe… Tout les moyens sont semble-t-il bons pour cartonner du loup avant la date butoir de 31 décembre.

Nous sommes également en droit de nous interroger sur les nouvelles orientations de l'Office National de la Chasse [et de la faune sauvage ?…]. Après les directives de R. Bachelot au directeur (décembre 2003), la nomination d'un président de fédération de chasse à la présidence de l'établissement (septembre 2004), et avec les perspectives de recomposition du conseil d'administration qui s'annoncent (prévues par la loi sur le développement des territoires ruraux, voir Action Nature n°16), le bel outil ne semble plus en état de fonctionner. Mais plutôt de servir de tout autres intérêts que ceux qui lui avaient été initialement assignés. Quel gâchis… ■

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

Pour tout savoir sur les textes fondateurs de la législation sur la nature en France et en Europe, pour consulter les numéros précédents, rendez vous sur http://actionnature.chez.tiscali.fr.



Pendant ce temps, les Loups arrivent en Allemagne

Installation d'un couple en Allemagne. L'événement semble moins problématique qu'en France.

C'est du coté de sa frontière avec la Pologne que les loups ont fait leur rentrée en Allemagne. Une arrivée plutôt bien accueillie, comme le souligne la biologiste Gesa Kulth : "*Ici les gens sont très coopératifs, rien à voir avec ce qui se passe en Fran*ce" (où, rappelons le, le plan loup de Lepeltier et Gaymard autorise jusqu'en 2008 un nombre indéfini d'abattages).
Cela fait déjà quelques années que des loups passent la frontière, mais il aura fallu attendre 2000 pour qu'un premier couple s'installe.
Comme partout ailleurs, le loup « aime » les moutons. Aussi, l'élevage de Franck Neumann a-t-il fait les frais de l'appétit lupin ; Franck Neumann dernier déclarant *: "Les éleveurs sont les premiers concernés. Et le loup est un animal protégé. Alors il faut s'y faire et en tirer le meilleur"*. Souhaitons que cela soit sans mauvais jeu de mots… En France aussi on tire le meilleur…(voir page précédente…). Mais nous pouvons être fiers, et nous enorgueillir d'une belle dose de patriotisme puisque l'an prochain, cet éleveur sera accompagné d'un chien aux origines bien françaises : un Patou des Pyrénées. Le chien pyrénéen a heureusement été préféré aux députés de la même région, qui ont comme chacun le sait, d'Augustin Bonrepaux (PS) à Jean Lassalle (UDF), leur propre vision des grands prédateurs…
Mais tout n'est pas tout rose au pays de Goethe : une poignée de chasseurs réunis dans une "Association pour la Sécurité et la Protection des espèces" a réclamé le droit d'abattre un loup afin de protéger le gibier et... les enfants. La demande a sagement été rejetée.■



Les ours ne sont pas seulement dangereux…

Les anti ours Ariégeois ont voté une motion s'opposant aux réintroductions. Cette motion tend à faire penser que l'ours serait dangereux pour l'homme...

Alain Fuziès, le président des chasseurs pyrénéens, l'a affirmé récemment, les ours seraient bel et bien dangereux. De son côté, le conseil général de l'Ariège, présidé par nul autre qu'Augustin Bonrepaux, député-maire PS d'Ax-les-Thermes[1], a voté une motion, bien entendu défavorable à toute idée de renforcement de la population d'Ours.
Ce grand ami des ours, et patron de la puissante fédération socialiste de l'Ariège, a donc fait voter, à la majorité de son conseil général, une motion pleine de tout ce que l'on entend régulièrement de la part des anti-ours, plus un chapitre sur le danger que ferait courir ces animaux. C'est décidément un argument de plus en plus repris par tous ceux qui ne veulent pas d'ours dans la Nature.
Citation tirée de cette motion : *« Considérant que le regrettable accident survenu dans les Pyrénées Atlantiques comme celui de Melles en 1997 mettent en évidence qu'un ours peut être dangereux dans certaines circonstances et que de tels accidents peuvent se reproduire avec des personnes sans défense. »*
Action Nature a donc mené l'enquête, et est en mesure d'affirmer que :

1. Canelle aurait été abattue, selon les dires du chasseur en cause, en état de légitime défense.

2. Melba, en 1997 avait déjà été abattue dans des circonstances identiques aux dires de la victime (sic !…).

3. L'Ours Claude avait également été abattu par un chasseur, certainement lui aussi attaqué par le vil plantigrade.

4. Le cadavre de Papillon, le vieil ours, aura révélé ce printemps à l'autopsie qu'il avait reçu au moins deux coups de fusil. Lui aussi devait être dangereux…

« (…) les ours ne sont pas dangereux pour tout le monde. Ils le seraient seulement pour… les chasseurs. »

Or, nul besoin d'être bien malin pour comprendre que les ours ne sont pas dangereux pour tout le monde. Ils le seraient seulement pour… les chasseurs. En effet, hormis les quatre exemples précédemment cités, il n'y a aucun témoignage de la moindre agressivité des plantigrades vis à vis des bergers, des randonneurs, naturalistes ou forestiers tous sans défense…. Bien au contraire, tous les témoignages des personnes qui ont eu le bonheur de croiser un ou des ours dans les Pyrénées, eux aussi sans défense, vont dans le même sens : aucun signe d'agressivité.
Les ours ne sont donc pas uniquement dangereux, ils sont surtout de vils anti-chasse primaires. De vraies sales, bêtes quoi… Merci, Augustin, d'avoir ainsi contribué à la manifestation de la vérité !■

[1] Pour mémoire, ce bon vieil Augustin fut l'auteur, lors des débats sur la loi chasse de l'année 2000 (il y a eu depuis deux autres lois chasse…) du célèbre amendement justement dit « Bonrepaux », qui ne visait ni plus ni moins qu'à recapturer les ours d'origine slovène pour les envoyer au diable Vauvert.

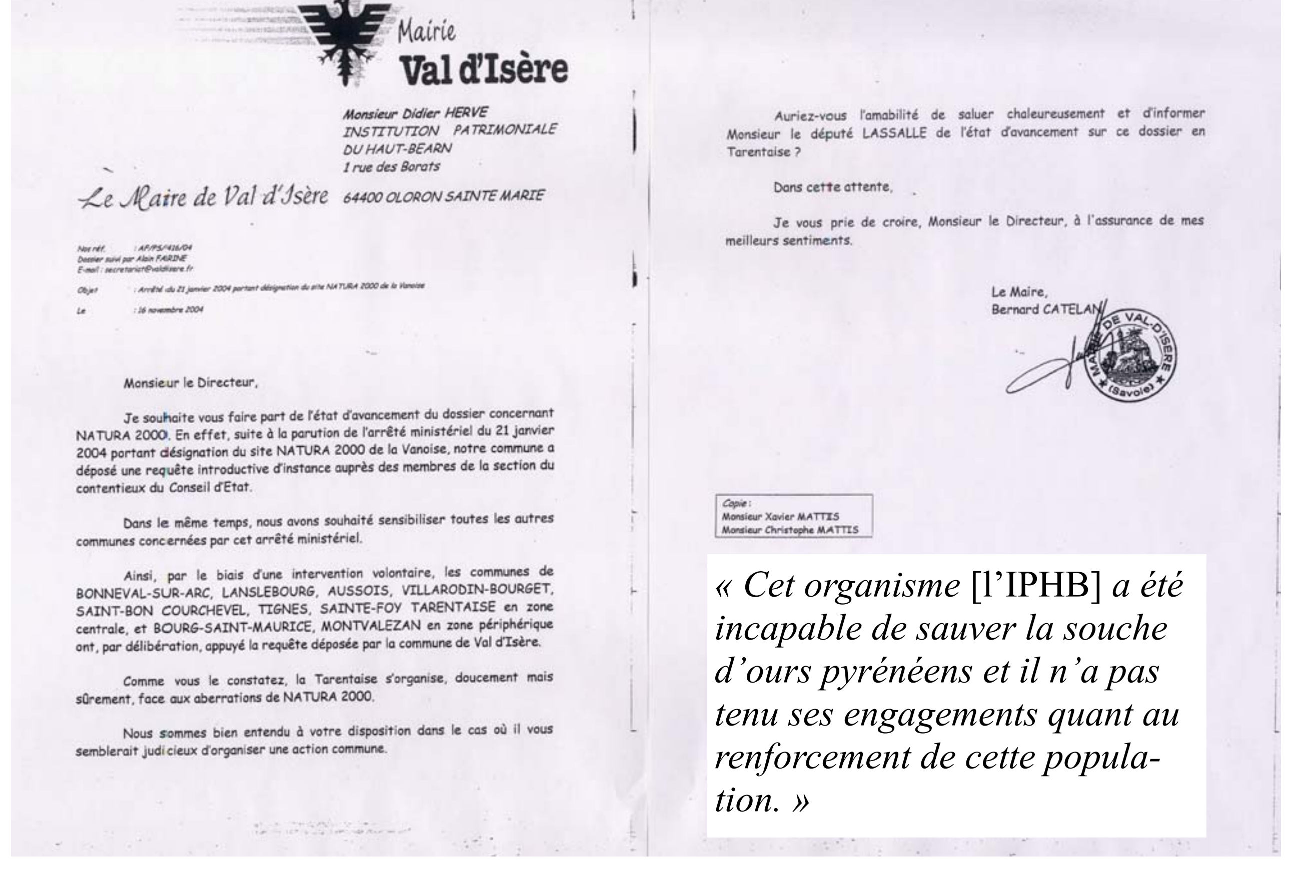
L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, présidée par le folklorique député chantant Jean Lassalle, se présente depuis quelques semaines comme LA solution et LE lieu de concertation qui serait, seul, capable de réunir pro et anti ours. Mais dans les faits, la réalité est bien moins rose…

Née en 1994, cette institution aurait pu être un excellent exemple de décentralisation. C'est en effet au pouvoir local que de très nombreuses missions, traditionnellement dévolue à l'Etat, ont été transférées. Et dans cet exemple précis, avec les financements qui vont avec… Et il y en aura eu de l'argent à passer par les caisses de l'IPHB ! Au point d'en faire la région la plus subventionnée de France : 44 millions de francs pour 6 600 habitants pendant les cinq premières années ! Tout cela « grâce » à l'ours… Car c'est par la présence de l'ours, et à la suite de l'abandon des « réserves Lalonde » par Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, que l'IPHB a vu le jour. Tout comme l'ADET (devenu Pays de l'Ours ADET) en Pyrénées centrales. Ces deux structures devaient permettre chacune à leur manière le sauvetage de l'Ours en Pyrénées.

A l'heure des bilans, on ne peut que constater la réussite de Pays de l'Ours-ADET, qui fut le maître d'œuvre des réintroductions de 1996 et 1997, base de la petite population d'ours que nous connaissons aujourd'hui, et qui sut créer avec les acteurs locaux (éleveurs, guides, aubergistes, apiculteurs ou bergers) une véritable dynamique. On ne peut également que constater, à l'instar d'André Etchelecou, président du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées, que l'IPHB a signé un échec total. Cet organisme a été incapable de sauver la souche d'ours pyrénéens et il n'a pas tenu ses engagements quant au renforcement de cette population. Au contraire, cela fait 10 ans que Jean Lassalle repousse toute idée de renforcement. Aujourd'hui encore, après la mort de la dernière Ourse pyrénéenne, chaque réunion de l'IPHB repousse à la suivante cette décision ! L'Institution, qui se targue d'être le seul lieu de dialogue, oublie de préciser que depuis plusieurs années les chasseurs n'y siègent plus (avec les conséquences qu'on connaît…), qu'un certain nombre de représentants agricoles n'y siègent plus non plus. Mais pendant ce temps, mine de rien, le député-président négocie dur avec l'Etat. S'il est contraint de renforcer, il faudra que les pouvoirs publics payent. Toujours plus, et avec un engagement dans la durée… Mais sans réelle contrepartie en termes d'action, bien évidemment.

On n'y traite pourtant pas que de dossiers strictement béarno-béarnais dans cette institution. Souvenez-vous : le cheval de bataille du député Lassalle, c'est son combat contre « l'abomination techno-bruxelloise » Natura 2000 (voir Action Nature 16). Aussi se sert-il de l'IPHB, pourtant grassement financée par l'Etat, la région Aquitaine et l'Union Européenne elle-même (via les fonds structurels) pour ses agissements anti-Natura 2000. Et cela bien en dehors des limites des trois vallées pyrénéennes. Pour preuve, cette lettre (voir ci dessous) du maire de Val d'Isère (farouche anti-Natura 2000 également) à Didier Hervé, le directeur de l'IPHB.

Alors que Lassalle gesticule beaucoup dans les médias ces dernières semaines, et retarde toujours plus loin la décision de renforcement de la population ursine en Pyrénées Centrales, d'autres s'engagent concrètement : François Archangelli, maire d'Arbas (Ariège) et président de Pays de l'Ours-ADET a fait savoir que son conseil municipal est d'accord pour que de nouveaux lâchers aient lieu depuis le territoire de sa commune. Et quatre autres communes de ce même secteur approuvent cette initiative.



Mairie
Val d'Isère

Monsieur Didier HERVE
INSTITUTION PATRIMONIALE
DU HAUT-BEARN
1 rue des Borats
64400 OLORON SAINTE MARIE

Le Maire de Val d'Isère

Nos réf. : AF/PS/416/04
Dossier suivi par Alain FARINE
E-mail : secretariat@valdisere.fr

Objet : Arrêté du 21 janvier 2004 portant désignation du site NATURA 2000 de la Vanoise

Le : 16 novembre 2004

Monsieur le Directeur,

Je souhaite vous faire part de l'état d'avancement du dossier concernant NATURA 2000. En effet, suite à la parution de l'arrêté ministériel du 21 janvier 2004 portant désignation du site NATURA 2000 de la Vanoise, notre commune a déposé une requête introductive d'instance auprès des membres de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Dans le même temps, nous avons souhaité sensibiliser toutes les autres communes concernées par cet arrêté ministériel.

Ainsi, par le biais d'une intervention volontaire, les communes de BONNEVAL-SUR-ARC, LANSLEBOURG, AUSSOIS, VILLARODIN-BOURGET, SAINT-BON COURCHEVEL, TIGNES, SAINTE-FOY TARENTAISE en zone centrale, et BOURG-SAINT-MAURICE, MONTVALEZAN en zone périphérique ont, par délibération, appuyé la requête déposée par la commune de Val d'Isère.

Comme vous le constatez, la Tarentaise s'organise, doucement mais sûrement, face aux aberrations de NATURA 2000.

Nous sommes bien entendu à votre disposition dans le cas où il vous semblerait judicieux d'organiser une action commune.

Auriez-vous l'amabilité de saluer chaleureusement et d'informer Monsieur le député LASSALLE de l'état d'avancement sur ce dossier en Tarentaise ?

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Bernard CATELAN

Copie :
Monsieur Xavier MATTIS
Monsieur Christophe MATTIS

« Cet organisme [l'IPHB] *a été incapable de sauver la souche d'ours pyrénéens et il n'a pas tenu ses engagements quant au renforcement de cette population. »*

Les « becs crochus » paient les délires des députés

Depuis quelques temps, nous notons une très forte augmentation des « accidents de chasse » sur espèces protégées. Ce sont principalement les rapaces qui en font les frais. Sans doute que les dérapages verbaux de quelques députés lors des débats sur « les territoires ruraux » (voir Action Nature 16) n'y sont pas pour rien.

Au rayon de ces flingages, il y a ceux qui ont pour cible les Milans royaux, espèce en très grande difficulté, qui fait l'objet d'un plan de conservation national. Il ne reste plus que quelques 3 800 couples nicheurs dans notre pays.

Pourtant, trois de ces rapaces ont récemment été retrouvés plombés ; et un quatrième, empoisonné.

Parmi ces victimes de l'obscurantisme et de la bêtise, il est à noter le cas de Roméo, jeune Milan royal qui avait fait l'objet, depuis sa naissance, des soins attentionnés de nos amis suisses du Musée d'histoire naturelle de Fribourg et du Cercle ornithologique de Fribourg. Il était équipé d'une balise, ce qui n'aura pas permis de le suivre dans tout son trajet migratoire. Tout au plus cela aura-t-il servi à la découverte de son cadavre et à la mise au jour de pratiques de chasse de plus en plus répandues dans notre pays.

Roméo, qui était né dans le canton de Fribourg en juin, avait quitté son nid en août, pour achever sa courte vie, victime de 23 plombs, à proximité de Valence (Drôme). Une plainte a été déposée par l'État français auprès de la préfecture de la Drôme, a indiqué Adrian Aebischer, responsable du suivi satellitaire au musée d'histoire naturelle de Fribourg.

Sa sœur Julie aura eu plus de chance, elle aura réussi à passer en Espagne: elle a été repérée à environ 150 km de Madrid.

Un troisième milan équipé d'une balise suisse, Oscar - plus téméraire ou plus inconscient -, a lui été localisé au nord-est de Tarbes après un bref séjour en Espagne.

Sans doute au courant des pratiques cynégétiques françaises, Pilar - jeune femelle née en mai -, semble avoir choisi de passer l'hiver dans le canton de Fribourg après un petit tour dans le Jura.■

Naufrage d'un navire de commerce dans les Aléoutiennes : quand la marine fait de l'huile

Pourquoi ce navire, chargé de soja-grain américain destiné à engraisser les porcs et volailles chinoises, transportait-il aussi 1800 tonnes de fuel lourd ? Réponse : parce que c'est son carburant de propulsion. En effet, un navire de cette taille jauge plusieurs dizaines de milliers de tonnes (250 m de long pour celui-ci) et consomme entre 40 et 60 tonnes de carburant par journée de navigation selon la puissance installée (puissance des moteurs) ou la puissance appelée (régime des moteurs). Ces gros diesels, très robustes, tournent lentement, et consomment à peu près n'importe quel carburant comme du fuel lourd n °2 (celui du Prestige). A bord se trouvaient également quelques dizaines de tonnes de gazole, qui sert à lancer les moteurs et porter les injecteurs à la température nécessaire pour fluidifier le fuel lourd, sous-produit du raffinage et par conséquent beaucoup moins cher que le gazole. De tels niveaux de consommation peuvent paraître très élevés !

« Si un navire sur quatre seulement rejette 1 tonne de cambouis (...) par jour de navigation, pendant 260 jours par an…

Rien n'est moins vrai, comme le petit calcul suivant le démontre fort bien : pour un navire, une consommation de 50 t de fuel pour une cargaison de 30 000 t utiles transportées sur les 800 km approximatifs d'une bonne journée de navigation revient à consommer 0,21 litres au 100 km par tonne transportée. Pour une voiture qui pèse approximativement une tonne, il faut 6 litres, en moyenne, pour couvrir la même distance. Conclusion n°1 : mieux vaut circuler en cargo plutôt qu'en voiture, et va falloir penser à élargir les routes... Conclusion n° 2 : le fuel lourd, comme son nom l'indique, est lourd et même très lourd.

Chaque jour, un navire tel celui qui a fait naufrage sur les rivages des Aléoutiennes produit environ 1 tonne de boues de fuel, résidus peu combustibles qui se déposent sur les filtres. La réglementation présuppose que l'on stocke ces boues, qui sont censées être vidangées dans les installations portuaires prévues à cet effet. Sauf que bien des ports en sont dépourvues, ou qu'ils refusent les boues, ou que l'impunité règne en mer (quoique de moins en moins...), bref, lorsqu'à bord, les cuves de rétention sont pleines, bien souvent le capitaine donne l'ordre de larguer leur contenu à la mer. Ces 1800 tonnes de fuel lourd qui salopent à présent les Aléoutiennes équivalent par conséquent aux jours de navigation d'un seul navire, soit environ 7 ans de sa vie en comptant les escales.

…le poids total de pétrole rejeté à la mer dépasse 3 millions de tonnes, soit l'équivalent de 41 Prestige ou de 214 Erika. »

On notera enfin qu'au 1er janvier 2002, 46 656 unités jaugeant au total 555 millions de tonnes (tonnage brut) étaient immatriculées sur les registres de la navigation commerciale internationale. Si un navire sur quatre seulement rejette 1 tonne de cambouis et autres imbrûlés par jour de navigation, pendant 260 jours par an, le poids total de pétrole rejeté à la mer dépasse 3 millions de tonnes, soit l'équivalent de 41 Prestige ou de 214 Erika, à une queue de cerise près. Voilà donc identifiée une des principales causes de pollution marine : une espèce de marée noire au quotidien, qui ne fait jamais les manchettes des journaux et qui se poursuit sans cesse. Oui mais voilà : la navigation commerciale assure 90 % du transport international des produits et denrées, et d'aimables prévisionnistes annoncent qu'elle pourrait doubler dans les 15 prochaines années, dopée par la mondialisation des échanges...■

Les pyrénéens se mobilisent pour sauver les ours.

Pendant que Bonrepaux et Lassalle continuent leurs gesticulations, de très nombreux pyrénéens se mobilisent pour la sauvegarde des Ours et le renforcement des populations. Pas moins de 39 élus locaux (maires, conseillers généraux, conseiller régionaux, députés et sénateurs) se sont déclarés favorables à de nouveaux lâchers d'ours.
La Confédération paysanne du Béarn a fait savoir qu'elle était elle aussi favorable au renforcement de population. Déclarant par la même occasion : *« La mort de Cannelle montre que l'IPHB ne s'est pas montré à la hauteur en terme de protection de l'ours, alors qu'elle s'est engagée dans un programme de sauvegarde et de réintroduction pour lequel elle est largement subventionnée. »*.(Pan sur le bec de Lassalle…)
Le quotidien La République des Pyrénées a publié les résultats de son sondage sur la réintroduction d'Ours. Les résultats sont sans appel et vont au delà du sondage WWF_Pays de l'Ours ADET de l'an dernier : 77% des sondés sont plutôt favorables à la réintroduction de l'ours, 14% étant plutôt défavorables et 9% ne se prononçant pas.
Tout cela confirme la très forte mobilisation des pyrénéens lors de la manifestation d'Oloron, laissant augurer enfin des suites favorables pour ce dossier de l'ours et pour le projet de renforcement de population.■



En Corse aussi, la maison brûle

Un projet de barrage abracadantesque

Des sommets de la chaîne centrale de la Corse, une rivière a, au fil des millénaires, creusé des gorges parmi les plus belles et les plus singulières qui puissent se trouver sur notre territoire : vasques, marmites, cascades, rapides se succèdent sur plusieurs dizaines de kilomètres, créant un milieu totalement enchanteur et d'une richesse peu commune.
Le Rizzanese -c'est son nom- allie à la fois une grande sauvagerie et une diversité de paysages et de milieux peu commune.
Depuis le secteur des aiguilles de Bavella, où il prend sa source, jusqu'à son embouchure (classée en site Natura 2000), près de Propriano, il est fréquenté de longue date par les pêcheurs, les baigneurs, les kayakistes (venus de l'Europe entière), tant son enchantement est particulier. Fréquenté mais non surfréquenté, car le Rizzanese se mérite : il faut marcher, cheminer, composer avec la nature pour accéder à ses plus beaux jardins.
C'est dans ce milieu rarissime et précieux que depuis une vingtaine d'années certains ont poussé un projet aberrant de barrage (doublé d'une dérivation des eaux) qui ruinerait ce joyau pour un profit plus que mince : quelques milliers de kwh d'électricité, qu'on n'ose qualifier de renouvelables.
Datant de 1907, le projet a vu ses feux poussés depuis une vingtaine d'années par des élus en manque de projet, ralliés par des insulaires qui viseraient avec ce maillon parmi d'autres une improbable autonomie énergétique de la Corse.
Pourtant même EDF, sollicitée dans les années 80, avait effectué une étude pour en étudier l'intérêt économique et renoncé par la suite au projet, tant sa fragilité économique (investissement par rapport au rendement) avait été révélée. Mais en 1995, J. Rossi, ministre de l'industrie, a fait relancer le dossier, qui a connu depuis bien des avatars. EDF a présenté un projet moins ambitieux -mais tout aussi dommageable pour l'environnement- qui a abouti à une première déclaration d'utilité publique en 1999, DUP annulée par le tribunal administratif de Bastia en octobre 2000 sur la requête de l'association de Défense du Rizzanese et de son Environnement (ADRE). en 1999. Il faut dire que dans ce projet le calcul des coûts liés aux travaux et au fonctionnement du barrage et de la centrale hydroélectrique qui l'accompagne aboutit un coût de production de près de 1,29 francs (0,2 euros) le kWh alors que ce même kWh est facturé au plus 0,82 francs (0,12 euros) aux particuliers (aux heures pleines).

> *"Le Rizzanese (...) allie à la fois une grande sauvagerie et une diversité de paysages et de milieux peu commune."*

Qu'à cela ne tienne, le projet a été représenté en 2003 lors d'une nouvelle enquête publique. Le préfet de Corse n'ayant pas voulu statuer suite à cette enquête, l'a transmis au Conseil d'Etat et c'est le premier ministre et le ministre de l'industrie qui ont signé le décret d'utilité publique au début du mois d'octobre dernier.
Ce projet, qui provoquerait des dégâts irrémédiables pour l'environnement et qui détruirait des milieux rares et précieux, n'a même pas d'alibi économique : il produirait peu d'électricité, ne génèrerait pour sa construction que très peu d'emplois locaux et aucun pour son exploitation, prévue par gestion informatique depuis un centre situé à 80 km de là, près d'Ajaccio. Les retombées en taxe professionnelle seraient elles-mêmes dérisoires, comparées au coût du projet -1 milliard de francs, soit 150 millions d'euros- et surtout aux pertes en attractivité touristique dans un secteur (l'Alta-Rocca) où le tourisme représente la base même de l'activité économique.
Le bilan humain, économique et environnemental étant désastreux, un collectif s'est constitué autour de l'ADRE pour déposer tout récemment une requête en Conseil d'Etat, afin que son inutilité publique (si ce n'est sa nocivité) soit reconnue et que la paix soit enfin rendue à cette rivière et à ses richesses, bien autrement durable et précieux que quelques kwh d'une énergie que la Corse doit trouver plus commodément par des projets de type solaire, éolien ou biomasse (bois-énergie notamment). Le Rizzanese doit vivre !■
Beaucoup plus de détails sur la rivière et le projet sous http://membres.lycos.fr/adre/